

Emmanuelle Wargon encourage les collectivités à sauvegarder leurs zones humides, précieuses alliées dans la lutte contre le changement climatique

Le Vendredi 8 février 2019

Dans le cadre du mois des zones humides, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat, auprès du ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire s'est rendue à Amiens, labellisée « Ville des zones humides de la Convention de Ramsar ».

Chaque année depuis 1997, la Journée mondiale des zones humides vise à faire découvrir à un large public les milieux humides et les nombreux services qu'ils nous rendent gratuitement. Cette journée fixée le 2 février pour célébrer l'adoption de la convention de Ramsar sur les milieux humides, ouvre un mois de manifestations pour sensibiliser sur l'importance de préserver ces écosystèmes.

Le thème 2019 fixé par la Convention de Ramsar, concerne les zones humides et le changement climatique. Les zones humides jouent ainsi un rôle très important dans l'atténuation du changement climatique et de ses effets : captation du carbone, captation de grandes quantités d'eau en cas d'épisodes pluvieux, de crues ou de submersion, restitution en période de sécheresse, soutien d'une très riche biodiversité dépendante de ces milieux, création d'îlots de fraîcheur en milieu urbanisé.

Ainsi le développement et la préservation de ces milieux est un enjeu majeur pour un aménagement des territoires qui soit durable et résilient.

En octobre 2018, Amiens métropole faisait partie des quatre collectivités françaises labélisées « Ville des Zones humides » de la Convention de Ramsar, devenant ainsi les chefs de fil d'un nouveau réseau français de « villes

exemplaires », appelé à s'élargir au fil des ans. La métropole est en effet en pointe dans l'intégration dans son aménagement des zones humides, comme des ressources pour le territoire.

Emmanuelle Wargon a souligné le travail conduit par les élus à Amiens, Amiens métropole et dans la vallée de la Somme :

« C'est un bel exemple d'aménagement du territoire qui démontre que les zones humides sont des opportunités et qu'elles rendent aux collectivités et à leurs habitants de nombreux services. Amiens et Amiens métropole doivent être une source d'inspiration. »

Elle a profité de cette visite pour encourager l'ensemble des collectivités, à s'impliquer dans la mise en œuvre des recommandations du rapport parlementaire « Terres d'eau, Terres d'avenir », rédigé par le sénateur de la Somme Jérôme Bignon et la députée de Charente-Maritime Frédérique Tuffnel, publié ce jour, qui appelle avec force à une prise de responsabilité des acteurs des territoires. Les recommandations du rapport alimenteront les travaux engagés dans le cadre des assises de l'eau dont Emmanuelle Wargon réunira le comité de pilotage le 12 février prochain.

La convention Ramsar

La convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental adopté en février 1971 à Ramsar en Iran. Entrée en vigueur en 1975, elle regroupe aujourd'hui 169 pays. Elle engage les États membres à la conservation et à l'utilisation durable de leurs milieux humides, et prévoit la création d'un réseau mondial de zones humides d'importance internationale : les sites Ramsar.

Le réseau français, composé de 48 sites Ramsar, couvre désormais plus de 3,6 millions d'hectares répartis sur 37 sites en métropole et 11 en outre-mer.

Un nouveau réseau des « Villes Ramsar » s'est constitué depuis octobre 2018, avec pour la France 4 villes : Amiens, Courteranges, Pont-Audemer et Saint-Omer.